

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, 28 mars.

On lit dans le Courier : Plusieurs journaux du matin en annonçant que le Sénat belge avait adopté la loi qui autorise le roi à accepter le traité proposé par la conférence de Londres, ont commis une grave erreur en ajoutant que ce vote du Sénat serait suivi de la signature immédiate du traité par le roi Léopold. La marche que doit suivre le gouvernement belge, c'est de faire notifier à la conférence par son ambassadeur, que S. M. le roi des Belges a été autorisé par les chambres à adhérer au traité. Tous les points essentiels de ce traité sont trop clairs, trop bien définis pour pouvoir donner lieu à aucun mal entendu, mais quelques-uns des points secondaires, demandent à être clairement expliqués avant que le traité puisse être signé.

L'article qui concerne la navigation de l'Escaut est un de ceux qui est encore le sujet de négociations. Le droit sur tous les vaisseaux qui entreront dans ce fleuve est fixé à un florin 50 cents par tonneau; ce principe est admis par les deux parties, mais le traité ne sera pas signé jusqu'à ce que le mode de perception de ce droit ait été clairement expliqué et stipulé.

Il a déjà été convenu que le droit sera payé non à Flessingue, mais à Anvers. C'est un avantage important pour le commerce, qui le doit, croyons-nous, en grande partie à notre ministre des affaires étrangères. Cependant le gouvernement belge désire décharger le commerce de sa principale rivière de ce péage onéreux, en le rachetant par le paiement annuel d'une somme déterminée; et jusqu'à ce que la Hollande ait rejeté ou accepté cette proposition, il est évident que le traité ne peut être conclu.

Nous avons la satisfaction de dire que de sérieuses difficultés pour la prompte ratification du traité ne sont pas à craindre; mais il est impossible, telle promptitude qu'on y mette, qu'il puisse être signé et ratifié avant trois semaines.

Dans la chambre des communes, séance d'hier, sir Canning a demandé des explications sur les dernières nouvelles reçues des Etats-Unis, relativement à la question territoriale dans l'état du Maine.

Lord Palmerston a répondu que pour le moment il ne pouvait, sans manquer à la réserve que lui impose son devoir, donner aucune explication sur cette affaire, mais qu'il était convaincu que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas moins de désir que le gouvernement anglais de voir terminer d'une manière satisfaisante toutes les questions incidentes aussi bien que la question principale, et de ne pas interrompre les relations amicales qu'il est dans l'intérêt des deux pays, de maintenir.

Cet incident n'a pas eu de suite. Lord John Russell a ensuite annoncé que pour la convenance de plusieurs membres, il remettrait au 15 avril au lieu du 11 sa motion relative au gouvernement de l'Irlande. Il a aussi annoncé que le 22 il présenterait des mesures pour le gouvernement future du Canada.

Des lettres de la Vera-Cruz, du 27 février dernier, portent que Santa-Anna, par un retour qu'expliquent du reste suffisamment ses antécédents, se prononce maintenant en faveur de la paix et déclare que le gouvernement mexicain peut accepter les propositions de M. Paakenbam, il est parti pour Mexico, après avoir déclaré que 3 jours après son arrivée il y aurait solution.

Hier après-dîné une nouvelle irruption d'eau a eu lieu dans le tunnel sous la Tamise: Cet accident va causer un nouveau retard de 16 jours dans les travaux. Les ouvriers au travail ont pu heureusement s'échapper. D'immenses quantités d'argile ont été immédiatement conduites sur la place de l'éboulement.

Un des pairs d'Angleterre, lord Lynedoch, est âgé de 102 ans, et sa santé est telle encore qu'il voyage maintenant en France.

FRANCE. — Paris, le 29 mars.

On lit dans le Nouvelliste : « On disait hier au soir, à cinq heures, que les efforts de M. le maréchal Soult, réunis à ceux de M. le duc de Broglie, étaient enfin parvenus à composer une administration. Voici la liste qui circulait :

» M. le maréchal Soult, président du conseil, à la guerre, M. le duc de Broglie aux affaires étrangères, M. Passy à l'intérieur, M. Humann aux finances, M. l'amiral Duperré à la marine, M. Sauzet à la justice, M. Duchâtel au commerce, MM. Teste ou Cunin-Gridaine à l'instruction publique.

» La question de la présidence de la Chambre n'était pas encore réglée et il y avait incertitude pour savoir si l'on donnerait la présidence à M. Guizot sur M. Dupin.

» M. de Broglie n'avait accepté, disait-on, le portefeuille des affaires étrangères que pour la durée de la session.

» Un grand nombre de députés étaient réunis aujourd'hui dans la salle des conférences. La composition du ministère projeté a excité, nous devons le dire, beaucoup de surprise et rencontré beaucoup d'incrédulité.

» MM. les députés de la gauche doivent se réunir ce soir chez M. Odillon-Barrot pour aviser aux besoins de la situation.

» Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que rien de positif n'est encore arrêté sur la combinaison annoncée à la chambre, et que nous indiquons plus haut.

— On lit dans le Messenger :

« M. le maréchal Soult a eu ce matin avec le roi une entrevue qui a duré près de trois heures.

» On assure que la visite du maréchal avait pour objet de proposer au roi une combinaison ministérielle dans laquelle entreraient, sous sa présidence, MM. de Broglie, Duchâtel, Humann, Cunin-Gridaine, Passy, Sauzet, et M. Dufaure.

» Dans cette combinaison, la présidence de la chambre serait réservée à M. Guizot.

» L'amalgamé de pareils noms porte en soi le démenti de la nouvelle. Est-il probable que le maréchal Soult, qui a refusé hier, à la demande du roi, à la demande des députés, à la demande, on peut le dire, du pays, de présider un cabinet puissant et homogène, allât proposer au roi de former une combinaison avec un assemblage si disparate, et s'offrir à présider un cabinet qui ne serait qu'une réunion de transfuges, car il y a des hommes de tous les partis, et point de chefs, sinon un seul. Cela n'est pas supposable.

» On disait encore que M. Dupin avait refusé de faire partie de ce ministère.

» Si une telle proposition a été faite à M. Dupin, nous sommes très-persuadés qu'il l'a rejetée. Mais cela seul aurait indiqué au maréchal la conduite qu'il devait tenir, si le maréchal avait eu besoin de cet exemple.

» Nous sommes portés à croire que la visite du maréchal aurait eu plutôt pour objet de revenir sur les arrangements dont il était question hier.

— On lit dans le Journal des Débats :

On assure, en effet, que des démarches ont été faites aujourd'hui dans le but de former la combinaison dont parlent les deux journaux du soir.

Nous ne savons pas positivement quel progrès ont pu déjà faire les négociations commencées.

Toutefois le bruit courait assez généralement ce soir qu'il était peut-être permis d'en attendre quelque résultat.

— Le Constitutionnel dit que rien n'était terminé hier soir, et il ajoute :

« On a fait aujourd'hui les instances les plus vives auprès de M. Dupin pour le déterminer à entrer dans le ministère semi-doctrinaire dont il est question. Nous pouvons affirmer que M. Dupin a répondu à ces instances par le refus le plus formel. M. Dupin n'a jamais consenti qu'à entrer dans un ministère centre-gauche.

» M. Dufaure s'est formellement refusé à entrer dans la nouvelle combinaison ministérielle.

— Le Journal général, n'ajoute rien aux nouvelles du Messenger.

— Les autres journaux du matin disent positivement que cette combinaison semi-doctrinaire ne se réalisera pas, et que M. Dufaure et M. Passy se sont refusés d'en faire partie.

— M. Thiers est fort désappointé de ce que le maréchal Soult veuille maintenant faire un ministère sans lui. Voici les plaintes que nous a fait parvenir le Constitutionnel.

« L'exclusion de M. Thiers, prononcée par M. le maréchal Soult et M. le duc de Broglie, est un fait véritablement incompréhensible. En effet, dès que M. le maréchal Soult a été appelé

par le roi, son premier mot a été qu'il ne comprenait pas un cabinet parlementaire sans M. Thiers. M. le duc de Broglie a dit exactement la même chose, même après la rupture de la combinaison centre gauche qui devait être présidée par M. le maréchal Soult. Et maintenant ce sont MM. le maréchal et le duc de Broglie qui font eux-mêmes ce qu'ils avaient regardé comme impossible, un cabinet sans M. Thiers.

» Les dissentiments qui se sont élevés entre M. le maréchal Soult et M. Thiers, n'ont pas apparemment changé l'état de l'opinion publique et la majorité parlementaire. Et, il faut le dire, si ce déplorable désaccord avait modifié le sentiment de la chambre, il est très-probable que ce ne serait pas au désavantage de M. Thiers. Car enfin, que peut-on reprocher à M. Thiers? d'avoir insisté sur une question de choses; quoi de plus honorable que cette conduite? La proposition, présentée par le cabinet tout entier, avait été repoussée. De là la rupture. La proposition a été acceptée depuis, et c'est alors que M. le maréchal Soult s'est refusé à une conciliation. M. Thiers avait rompu pour un principe. M. le maréchal, malgré les sollicitations du centre gauche et de l'opposition constitutionnelle, a maintenu la rupture. Pourquoi? pour une susceptibilité d'amour-propre, laquelle n'était pas motivée; et cela est si étrange dans un homme dont la position est si élevée que naturellement on n'a pu considérer cette inflexibilité de résistance comme une chose concertée de longue main.

» En résumé, M. Thiers était de l'aven de tout le monde, le ministre nécessaire. Il avait été reconnu comme tel par M. le maréchal Soult et M. le duc de Broglie. Il avait été appelé à ce titre par le roi, et les négociations ont été menées de telle sorte, qu'on veut les faire aboutir à un cabinet dont le principe serait l'exclusion de M. Thiers. Ce résultat final n'indiquerait-il pas trop clairement que c'était là la pensée intime des le commencement?

— Lord Brougham vient d'arriver à Paris. Une de ses premières visites a été pour son ami M. Dupin aîné, l'ex-président de la chambre.

— La promenade de Longchamps, qui avait été assez peu fréquentée hier, l'a été encore moins aujourd'hui. A deux heures, au moment où l'on se préparait à sortir, le temps s'est obscurci d'une manière effrayante; des éclairs ont sillonné la nue et bientôt deux coups de tonnerre ont éclaté. A partir de ce moment, la pluie n'a pour ainsi dire pas cessé, et l'on n'a vu à la promenade que quelques équipages clairsemés.

— On lit dans le Memorial bordelais du 26 mars :

« D'après les renseignements les plus authentiques, je suis à même de démentir les bruits qui circulent sur des négociations avec l'Autriche pour l'alliance d'un archiduc avec la reine Isabelle II. Rien de plus faux que ces rêves diplomatiques dont on connaît bien la source. Ce qui est bien certain, c'est que des communications politiques fort importantes existent entre le cabinet de Madrid et les cours de France et d'Angleterre au sujet du Mexique et des autres colonies espagnoles de l'Amérique.

— Le huitième anniversaire de la révolution nationale dans les provinces polonaises a été célébré le 25 mars. A midi, les réfugiés polonais se sont réunis dans l'église de Saint-Germain-des-Près, auprès du tombeau de Jean-Casimir, roi de Pologne; un ecclésiastique polonais a dit la messe, et des prières patriotiques ont été récitées et chantées. A six heures du soir, un modeste repas a eu lieu aux Bains-Chinois. Parmi les étrangers de distinction on remarquait un des plus illustres orateurs de la chambre des pairs.

Les toasts suivans ont été portés : A l'indépendance de l'ancienne Pologne; aux martyrs de sa sainte cause; aux Polonais, dont le premier amour est celui de la patrie; au général Dembinski, qui s'est illustré en Lithuanie au milieu des plus grands dangers; aux poètes de la Pologne qui se distinguent tous par leur religieux patriotisme; à l'union la plus intime des Polonais. La plus franche cordialité a caractérisé cette réunion patriotique, à la présidence de laquelle a été appelé M. le comte de Plater.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 31 mars.

Bruxelles, le 31 mars. — (5 heures) — La stagnation possible, les cours sont faibles, toujours par la même cause, c'est-à-dire l'incertitude sur le ministère français. On ne croit pas à des dangers sérieux produits par le

Feuilleton.

LE HAREN DU PACHA DE WIDDIN.

(Suite et fin. — Voir notre n° du 29 mars.)

Je confesse naïvement que mon cœur fut un peu ému quand je me sentis sur le point d'entrer même dans une très-courte intimité avec des personnes de mon sexe, dont les mœurs, les habitudes, la langue, les idées et aussi la toilette différaient si essentiellement de tout ce que nous voyions au milieu des populations chrétiennes. Les trois épouses de Hussein, traînées sur des chariots arabes, précédées d'une façon de piqueur noir qui galopait ventre à terre, pénétraient alors dans la cour intérieure du harem, et descendaient à l'entrée de l'escalier de la galerie. Notre cortège reflua vers cette partie de l'édifice. Le noir sauta de son cheval, monta rapidement quelques marches, et nous fit une grimace horrible pour nous inviter à le suivre. C'est le chef de six eunuques attachés au harem, le personnage important de cet établissement. Sous les auspices de ce haut fonctionnaire, nous traversâmes la cour, et nous fûmes introduites dans un édifice parallèle à celui d'où nous sortions, et qui est occupé par les appartements des femmes. Je me rappelai involontairement Lalla Dook et les ballades de Thomas Moore. La première créature humaine qui s'offrit à nos regards dans ce lieu sacré fut une soubrette, dont les doigts, garnis de bagues, préparaient le thé à l'anglaise, avec des tartines de beurre, comme dans une soirée de famille de la cité. Quel désenchantement ! Cette antichambre était remarquable par une foule de cages dorées qui pendaient au plafond, et dans lesquelles chantaient des serins de Canarie. Mais ce qui acheva de donner tort à Thomas Moore et à Lalla Dook, ce fut un magnifique piano à queue, de Pleyel, qui tenait la singulièrement sa place entre un faisceau d'armes égyptiennes et un jet d'eau en plein parquet, à la manière des habitations chinoises. Mon imagination poétique se remit en travail.

Le harem n'était pas tout à fait meublé comme le salon du pacha : les divans me parurent beaucoup plus bas; ils étaient tous vides, à l'exception d'un seul où se tenaient accroupies et immobiles sur deux rangs les danseuses ordinaires de la maison; car on a en Turquie des danseuses tout comme on a en France. Les bayadères de Hussein étaient jeunes, petites, gaies, vêtues de basquines or et argent comme les bohémienues qui sautent le fandango dans les carrefours de Madrid, mais pieds nus, avec de larges pantalons, et les paupières teintes en noir; ce cercle livide décrit autour des yeux donnait à leurs figures une étrangeté dont l'expression de vait s'étendre à leurs danses. Je ne me trompais pas. L'eunuque nous pria de nous asseoir, et le bal commença.

Qu'on me permette ici une remarque sur les idées généralement très-faus-ses qu'on se fait en Europe des bayadères de l'Orient. Le bruit court à Londres que les Parisiens ont reçu une cargaison de cette denrée en fort bon état en dépit des assurances maritimes; cela est impossible. La vraie bayadère, la nautch du Gange, la biondetta de l'Equateur, ne s'éloigne jamais des climats où elle règne par la pirouette locale et le fic-flac indigène. Quand le temple de Sunnat fut détruit, en 1022 par Mahmoud, les prêtresses du sanctuaire se dispersèrent dans le monde indien; les bayadères descendent en droite ligne de ces nonnes tout à coup rendues à la société. C'est une filiation qu'il faut attester, comme en Angleterre le blason d'un cheval et la postérité d'une levrette. Où est l'apparence que de si rares merveilles se soient égarées en route au point d'aborder dans la Gaule et dans Albion? La bayadère pur-sang et la hourri presque introuvable, que les officiers de l'armée britannique assez heureux pour gagner des hépatites chroniques au service de la reine Victoria dans l'Inde ont seuls la chance d'apercevoir une fois dans leur promenade orientale et en risquant leur vie; la hourri qu'un chant populaire à Singapour nomme gazel, et qui est peinte si élégamment dans ce poème d'Haïz par la chanson dont voici le premier vers ou le refrain : Taza-be-taza, no-be-no, etc., etc.

et qu'on peut traduire par

« Fille de la musique, danse-nous vite ta chanson, toujours nouvelle et toujours gaie, etc., etc. »

En 1828, une bayadère de Shiraz, appelée Touti, fut élevée, du rang le plus humble parmi les danseuses des rues, à la première place dans le sérail du roi de Perse. Touti est le nom d'un perroquet pour lequel les Hindous ont une profonde estime, et qui occupe toujours un emploi fatidique dans leurs romans de mœurs. La chronique rapporte qu'un grand monarque ar-ménien entretenait dans le corps d'un Touti un esprit très amusant, qui, sous cet habit loquace, venait lui conter des histoires pour charmer les en-nuis du trône. Cet esprit, ou étala, n'avait point paru à la cour de Perse depuis long-temps, sans doute parce que la couronne est aujourd'hui fort douce à porter dans ce royaume; il plut au monarque régnant de le retrouver dans la personne de la jolie nautch dont nous parlons, et comme les sou-verains de la Perse sont encore absolus, malgré les Russes et malgré les Anglais, la fantaisie du roi fut imposée à la nation. Touti régna dans ces derniers temps à Shiraz. La Taglioni de l'Orient fut pour ce prince « un océan où tous les fleuves de la pensée se précipitaient; les empires de l'Inde et de la Chine ne valaient pas un éclair de ses yeux; l'ondoyant cyprès imi-tait seul l'élégance de sa taille; les fleurs du Nagacésara, les plus belles du Tropique, qui ornent le carquois de Camadéva; étaient moins belles que le duvet de ses joues; elle était formée par les mains du Créateur avec la terre du paradis et l'eau d'immortalité; ses embrassemens ressemblaient aux car-resses qu'un rayon lunaire prodigue au nuage sur lequel il s'élance, etc. »

Telles étaient les expressions emphatiques du Karabie, en me donnant ces détails avec un feu que je m'étonnais de rencontrer dans un juif si ferré sur le Talmud. C'était pour moi une façon très-agréable de me distraire en atten-dant que les épouses du pacha eussent quitté leur toilette de promenade et mis une parure digne de la réception qu'elles comptaient me faire. Entre fem-mes, on se pardonne et on comprend ces coquettes. Le ha continuait sous mes regards; mais il était fort pâle et fort insignifiant; on avait l'air de ré-server les dansés choisies pour l'heure de l'entrevue.

retard, mais on redoute qu'il surgisse une crise commerciale et financière, dont le contre-coup réagirait. D'ailleurs tous les commentaires à ce sujet sont grossis par des spéculateurs intéressés à arrêter l'élan qui avait été donné par la solution des questions politiques. Nul autre nouvelle que celles de Paris.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 1/2, 4 p. c. 92 et A., 5 p. c. 71 1/2 A. Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1076 25 (107 5/8) A.; Banque de Belgique 687 50 (68 5/4) A., 600 (60); Actions-Kéennes 550 (55) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) P., Société Nationale 1020 (102) P., Société de Commerce 1250 (125).

L'actif espagnol continue son mouvement rétrograde, à mesure que les chances de l'arrivée de M. Thiers au ministère s'éloignent. Point d'affaires on cote 17 1/4 P.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardois 17 5/8 5/16

LIÈGE, LE 1^{er} AVRIL.

Les journaux de Paris, arrivés ce matin, annoncent que le roi a eu avec M. Thiers, une entrevue dans laquelle il aurait proposé à ce dernier, d'accepter une ambassade pour faciliter les combinaisons projetées. M. Thiers a répondu qu'il ne pouvait accepter l'offre qui lui était faite qu'avec l'assentiment de ses amis politiques. Cette nouvelle, étant parvenue dans la salle des conférences, y a causé une grande rumeur. Beaucoup de députés se sont rendus chez M. Thiers et l'ont vivement engagé à repousser une proposition qu'on envisage à bon droit comme un véritable exil.

A ce que publient les journaux du soir, nous pouvons ajouter qu'en effet le roi a fait aujourd'hui à M. Thiers l'offre d'une haute position, en-dehors du cabinet.

Ceux des amis de M. Thiers qui devaient prendre part à la combinaison, entre autres M. Passy, avaient paru faire de l'acceptation, d'une ambassade par M. Thiers, la condition de leur entrée dans le cabinet.

Tout est donc de nouveau en suspens ce soir.

(Journal des Débats.)

Le général Dibbets, commandant de la forteresse de Maestricht, vient de mourir à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Par arrêté royal en date du 21 mars, la première session ordinaire des jurys d'examen de l'année 1859 est prolongée :

En ce qui concerne le jury de philosophie et lettres, jusqu'au 27 avril prochain inclus;

En ce qui concerne le jury du doctorat en médecine, jusqu'au 20 avril prochain inclus.

Par arrêtés royaux du 30 mars, sont nommés membres titulaires des jurys d'examen :

FACULTÉ DE DROIT. — Doctorat.

MM. Jonet, professeur ordinaire à l'université de Bruxelles. De Bruyn, id. id. de Louvain. Haus, id. id. de Gand.

Candidature.

MM. Van Meenen, président de chambre à la cour de cassation et professeur à l'université de Bruxelles. Dupont, professeur ordinaire à l'université de Liège. Derote, recteur de l'université de Gand.

FACULTÉ DE MÉDECINE. — Doctorat.

MM. Van Coetsem, professeur ordinaire à l'université de Gand.

Caroly, président de la commission médicale du Brabant et professeur honoraire à l'université de Bruxelles.

Kluyskens, professeur ordinaire à l'université de Gand.

Candidature.

MM. Raikem, professeur ordinaire à l'université de Liège. Michaux, id. id. de Louvain. Graux, id. id. de Bruxelles.

FACULTÉ DES SCIENCES.

MM. Delvaux, professeur émérite à l'université de Liège. Plateau, id. extraordinaire à l'université de Gand. Wesmael, id. à l'athénée de Bruxelles.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. Lechevin, professeur à l'athénée de Tournay. Bormans, id. ordinaire à l'université de Liège. Bergeron, id. id. de Bruxelles.

— Par arrêté royal du 30 mars, sont nommés membres suppléants des jurys d'examen :

FACULTÉ DE DROIT. — Doctorat.

MM. Nypels, professeur extraordinaire à l'université de Liège. Minguet, professeur ordinaire à l'université de Bruxelles. De Cuyper, avocat-général à la cour de cassation.

Candidature.

MM. Picard, professeur ordinaire à l'université de Bruxelles. De Page, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles.

Levieux, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE. — Doctorat.

MM. Delavacherie, professeur extraordinaire à l'université de Liège.

— La divine Touti mourut, ajouta le Karâte, en regardant Mme. Lampugnani comme s'il eût cherché des larmes dans nos réponses, la divine Touti mourut, et le chagrin blanchit les cheveux du roi de Perse, qui était un beau brun, dans la première nuit fatale dont cette perte fut suivie. On a élevé à la bayadère un tombeau magnifique aux portes de Shiraz; les ministres ont dû souscrire pour ce monument, comme s'il était d'utilité publique. Les prunelles de Touti, douces comme les yeux de l'antiope, et ses lèvres parfumées comme les feuilles de l'amru, se fermèrent au milieu du deuil et des gémisses de toute la monarchie. On répéta en son honneur les vers célestes de Ferid-el-Din Attar, le Lamartine et le Byron de la Perse, et sa délicieuse romance, Gulrohk et Cosru, fut chantée autour du sépulchre, avec accompagnements sinistres de tamtam et de barbut. Le Karâte se tut; nos petites danseuses venaient d'interrompre leur exercice et de se rapprocher du divin pour qu'on examinât leur costume. C'était le même que portait la belle Touti lorsqu'un nouveau Calif de Bagdad, se promenant entre chien et loup dans les rues de Shiraz, prit cette femme parmi les amies de carrefour qui faisaient des ronds de jambes par les oisifs des caravansérails. Dans ce moment, le noir me pria, par un geste fort naturel, d'ôter mes brodequins. Un petit air de viole résonna dans la chambre. Les femmes de Hussein étaient prêtes à nous recevoir.

Pour attirer davantage les regards des sultanes, Mme. Lampugnani s'était habillée entièrement en deuil, tandis que moi j'avais eu soin de me vêtir d'une manière très voyante. Nous entrâmes dans une pièce où se tenait isolée la favorite du pacha; elle n'est pas précisément l'épouse en titre, car Hussein a deux femmes légitimes; mais celle-ci possède toutes les affections du maître, et elle en est digne; quant à la beauté, on trouverait difficilement une personne plus charmante. C'est une esclave grecque, on lui donne vingt ans, taille, peau, mains, jambes, chevelure, sourire, dents, yeux, tout semble admirable dans cette femme. Elle était assise en face de la porte sur une ottomane; mais à notre arrivée, elle se leva et nous invita d'une voix douce à prendre place en nous disant :

Sauveur (D. D.), secrétaire du conseil de santé. Verbeeck, professeur ordinaire à l'université de Gand.

Candidature.

MM. Vaust (T.), professeur agrégé à l'université de Liège. Vottem, professeur ordinaire à l'université de Liège. Mercier, père, docteur en médecine à Ath.

FACULTÉ DES SCIENCES.

MM. De Konink, professeur extraordinaire à l'université de Liège.

Lemire, recteur de l'université de Liège.

Cantraine, professeur extraordinaire à l'université de Gand.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. Kindt, professeur ordinaire à l'université de Bruxelles. Voisin, bibliothécaire à l'université de Gand.

Schwartz, professeur agrégé à l'université de Liège.

— Par arrêté royal du 29 mars, sont nommés membres de la commission d'agriculture de la province de Liège :

MM. Delwaide (H.), propriétaire à Hermalle-sous-Argenteau; Lefebvre (Ch.), membre sortant; Comte de Berlaymont (Cl.), id.

— Par arrêté royal du 29 mars, la démission du sieur Maurissen (Xavier), de ses fonctions de juge suppléant près le tribunal de première instance de Tongres, est acceptée.

DÉMÊLÉS ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS.

On a reçu en Angleterre les journaux de New-York jusqu'au 6 de ce mois. En voici quelques extraits commentés par les journaux anglais, relativement à la question des frontières du nord-est, qui occupe tous les esprits et qui a été l'objet des délibérations du congrès dans les derniers jours de la session. Or lit dans le Courier

« La question des frontières occupe presque exclusivement l'attention publique aux États-Unis. Le comité des affaires étrangères, auquel cette affaire avait été renvoyée par la chambre des représentants, a fait son rapport. Dans ce document, que sa longueur nous empêche de reproduire, le comité prend un ton bien haut, comme l'ont toujours pris les Américains à ce sujet et après avoir épuisé les arguments accoutumés que les États-Unis mettent en avant pour soutenir leurs prétentions sur le territoire contesté, il conclut en demandant qu'une ambassade spéciale soit immédiatement envoyée en Angleterre pour régler définitivement cette question internationale qui dure depuis plus de cinquante ans.

« A la suite de ce rapport, le comité a présenté un bill autorisant le président des États-Unis à lever une grande force militaire, pour l'entretien de laquelle des fonds nécessaires sont accordés, et se terminant par un vote de 18,000 dollars pour faire face aux dépenses de l'ambassade en Angleterre.

LOI POUR LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS.

« Le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès, décident que le président des États-Unis est et demeure autorisé à résister à toute tentative de la part de l'Angleterre pour faire exécuter à main armée les droits qu'elle prétend avoir à la juridiction exclusive sur la partie de l'Etat du Maine en litige entre les États-Unis et l'Angleterre. Ils l'autorisent, dans ce but, à disposer des forces navales et militaires des États-Unis et des détachements de la milice qu'il pourra juger à propos d'appeler en service actif. Il est arrêté que la milice appelée au service des États-Unis en vertu de l'acte portant pour titre : « Acte de convocation de la milice pour exécuter les lois de l'Union, réprimer l'insurrection, repousser l'invasion » pourra, si dans l'opinion du président des États-Unis, les intérêts publics l'exigent, être forcée de servir pendant six mois à partir du jour de son arrivée au rendez-vous, d'ici à un an, à moins que le licenciement n'ait lieu plutôt.

« Il est résolu que dans le cas d'invasion du territoire des États-Unis par une puissance étrangère, ou dans le cas constant d'invasion semblable, réputée imminente, de l'avis du président, avant même que le congrès puisse être convoqué pour en délibérer, le président est et demeure autorisé, s'il le juge à propos, à accepter les services d'un nombre de volontaires n'excédant pas 50,000 hommes, conformément à l'acte portant pour titre : « Acte autorisant le président des États-Unis à accepter les services des volontaires et à lever un régiment supplémentaire de dragons ou carabiniers à cheval, du 25 mai 1856. »

« Il est arrêté que, dans l'un ou l'autre des cas prévus par cet acte, le président sera autorisé à compléter l'armement des navires, à équiper et employer en service actif toutes les forces navales des États-Unis; à construire, acheter, nolisier, armer, équiper tous bâtiments à vapeur nécessaires sur les lacs et fleuves du Nord, dont les eaux communiquent avec les États-Unis et l'Angleterre, dans les proportions par lui jugées né-

— Que votre entrée soit bénie, puissiez-vous rester aussi longtemps qu'il vous plaira!..

La blancheur de son teint, et le bleu clair de ses prunelles lui donnaient plutôt l'apparence d'une jolie Française que d'une odalisque. Elle avait même le nez retroussé, que Marmontel vola dans ses Contes, sur la figure des Parisiennes, pour le joindre à la physionomie de sa Roxelane. Ce nez, au surplus, ne démentait pas le type historique du nom de Roxelane. Le Karâte nous dit à voix basse en italien, que nous devons être flattés que Zulickha eut interrompu sa promenade, car l'orgueil et la domination deson caractère ne cède qu'aux volontés homicides du pacha. La belle Grecque mit, du reste, de l'exagération dans ses civilités, assurément pour détruire la mauvaise opinion qu'elle nous supposait avoir de son genre d'esprit; elle toucha légèrement en signe d'amitié, mon sein, mes lèvres et ma poitrine, et m'abandonnant sa main lorsque je l'eus baisée. C'était une main charmante, et le vermillon dont les doigts étaient peints à leur extrémité rendait encore sa blancheur plus éblouissante. Zulickha était mollement assise sur une pile de coussins en satin bleu; elle portait autour de son nez un voile de gaze noire, dont les plis cachaient entièrement sa chevelure, mais qui était si chargé de diamans, que sa coiffure lançait des flammes de tout côté et ajoutait à l'éclat surnaturel de ses yeux. Je ne pus saisir l'ensemble joyeux, de la toilette de la favorite; cependant j'aperçus à la dérobée, des jupons de satin bleu et de brocard d'argent, au-dessous d'une magnifique pelisse en drap de pourpre, bordée de martre-zibeline; ses mules étaient d'une étoffe d'or, émaillée de perles, mais cette chaussure ne couvrait que le bout de ses pieds nus sur une largeur d'un demi-pouce; quand Zulickha marchait, elle était obligée de retenir sa babouche par le gros orteil et le premier doigt.

La conversation fut plus animée que dans la chambre un peu politique de Hussein; Zulickha, très instruite pour son rang et pour son état, avait lu les poètes persans; elle avait lu Gelaeddin, surnommé le Moolah of Room, le Balzac du Kôrassan; elle connaissait également la collection de

cessaires pour protéger de ce côté les États-Unis contre toute invasion.

« Il est arrêté que la somme de dix millions de dollars est mise à la disposition du président, pour l'exécution de diverses dispositions du présent acte. Pour faire face à cette dépense, le secrétaire de la trésorerie est autorisé à emprunter pour le compte des États-Unis et à faire émettre des coupons revêtus de la signature du caissier-général pour tout ou partie de la somme nécessaire. Lesdits coupons seront mis en vente aux meilleures conditions que l'on pourra obtenir, après notification publique.

« Il est entendu qu'il ne sera contracté aucun engagement qui pourrait enlever aux États-Unis la faculté de rembourser tout ou partie des sommes ainsi empruntées à l'expiration des cinq années qui auront suivi le 1^{er} janvier prochain. Le taux de l'intérêt n'excèdera pas 5 pour 100 payable de six en six mois.

« Il est arrêté que la somme de 18,000 dollars est et demeure affectée au traitement d'un envoyé spécial, destiné à se rendre en Angleterre dans le cas où le président des États-Unis jugerait nécessaire de désigner cet ambassadeur spécial.

« Il est arrêté que dans l'un ou l'autre des cas spécifiés dans la première et la troisième section du premier acte, le président des États-Unis sera autorisé à employer une somme n'excédant pas un million de dollars sur les fonds alloués, pour réparer ou armer les fortifications le long des côtes sur les frontières.

« Il est arrêté que, lorsque la milice ou les volontaires seront appelés au service des États-Unis, ils recevront l'organisation de l'armée régulière des États-Unis et recevront la même solde.

« Il est arrêté que les diverses dispositions du présent acte seront en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante jours qui suivront la réunion de la première session du prochain congrès et pas plus long-temps.

» Signé JAMES K. POLK,

» Président de la chambre des représentants.

WILLIAM R. KING.

» Président temporaire du sénat.

» Approuvé le 3 mars 1859 :

» Signé M. VAN BUREN. »

— On écrit de Washington, à date du 9 mars, que le président n'envoiera pas un ministre plénipotentiaire en Angleterre, pour l'arrangement de l'affaire du Maine, mais que le Liverpool apportera des instructions à M. Stephenson qui le chargera d'une solution définitive, selon les vues du gouvernement américain, et qui le rappelle immédiatement dans le cas d'un refus. L'ambassadeur de France à Washington est, dit-on, passager à bord du Liverpool. On a reçu par la voie de ce steamer des lettres de Caracas du 30 janvier. Les affaires de cette république étaient dans un état prospère. Un traité avec la France était sur le point d'être conclu.

On écrit de Kranenburg, 26 mars, au Handelsblad :

« On s'attendait hier à de nouveaux troubles à Cleves, mais la belle conduite de la classe élevée a prévenu ce malheur. Vers 8 heures, dans un endroit de la ville nommé le Heiberg, se trouvait une troupe d'environ deux cents hommes, ainsi qu'une multitude de femmes, qui semblaient disposés à piller la maison du prédicateur Turman, auquel avait été envoyée une lettre anonyme renfermant des menaces.

« Le bruit courait que les bureaux des contributions et les caisses du Landraad seraient également attaqués et que le peuple voulait manifester par là son aversion pour les impôts sur la mouture et l'abattage. De pareils actes auraient donné une tournure plus politique à l'affaire.

« Les sages mesures de l'autorité et l'énergique attitude des bons citoyens, ont fait échouer ce plan. La publication par laquelle le bourgmestre a interdit tout rassemblement de plus de trois personnes dans les rues, a produit un bon effet. Le Heiberg a été balayé par la garde bourgeoise qui s'est organisée hier et qui s'est armée de sabres, de fusils et de piques. Quelques-uns de ces bourgeois ont été blessés par les pierres que lançait la populace dans leurs rangs, mais ils n'ont pas reculé devant ces voies de fait.

« Une vingtaine de mutins ont été faits prisonniers par la garde bourgeoise et jetés en prison. A 11 1/2 heures le calme était rétabli, mais la garde bourgeoise est restée toute la nuit sous les armes.

« On rétablit au frais de la ville les carreaux cassés. Des poursuites judiciaires sont commencées.

« Il est arrivé à Cleves 100 fantassins et 20 hulans.

— C'est à tort qu'un journal a prétendu, ces jours derniers, qu'un nouveau duel avait eu lieu entre un des fils de M. Pirson et un frère de M. le général Willmar. Nous pouvons assurer au contraire que ses démêlés sont terminés. Nous ajouterons que la blessure du capitaine Pirson est presque guérie. Il a déjà quitté Louvain pour se rendre à Liège, d'où il doit aller à Dinant au sein de sa famille.

— Le sieur C.... de Tournay, âgé de 27 ans, a tenté vendredi de se suicider, dans la rue Ducale, près de la salle du grand

Menesvi; les Cinq Trésors, de Nizami; le Khamsah, de Hatifi, enfin toute la littérature de Shirza.

Je pris congé de Zulickha et nous passâmes à la seconde favorite. Celle-ci, qu'on nomme Shirin, n'est pas une Hydriote comme sa rivale, mais une Circassienne. Il y avait dans sa toilette une infériorité légère, preuve que cette beauté n'occupait réellement que la deuxième place dans le cœur si bien rempli du pacha. Sa poitrine était néanmoins de velours noir, à lames d'or; dans le voile du gaze nous aperçûmes moins de diamans que de fleurs naturelles; cela était d'un gracieux tout oriental. Elle me parut aussi blanche, aussi purpurine que Zulickha; mais plus maigre et d'une laideur qui accusait une mauvaise santé. Les yeux de Shirin avaient le même éclat, la même limpidité que les prunelles de Zulickha, mais aussi une mélancolie profonde, quelque chose des femmes vaporeuses de Coleridge et de Southey; un lakiste en serait devenu fou, et si jamais leurs disciples s'égarèrent à Widdin, je redoute le sort du pacha. Shirin, quoique moins rompre aux mines françaises que sa rivale, fut cependant plus amicale, plus sans façon avec moi et Mme. Lampugnani; elle se mit au piano en s'accroupissant sur une pile de carreaux qu'elle jeta du divan avec les folâtreries d'un enfant, et nous joua l'ouverture de la Violette, arrangée par Herz, d'une manière aussi parfaite qu'un premier prix du Conservatoire. En frappant le dernier accord elle me présenta sa chibouque ornée de diamans, et demeura stupéfaite quand je lui fis répondre par Mme. Lampugnani que ma bouche ne savait pas aspirer la vapeur du tabac. Alors elle me proposa de visiter sa galerie de tableaux; c'était une petite chambre où quelques toiles à l'huile et une douzaine d'aquarelles couraient les unes après les autres sur les mâtels d'un divan circulaire. Il y avait des Bonington, des Lawrence, des Decamps, un délicieux Watteau, et même une esquisse fantastique de Martyn, achetée à la vente de M. Canning. Dans la description vive et ardente que Shirin faisait à Mme. Lampugnani, en lui expliquant la manière dont elle sentait le mérite de ces peintures, je remarquai avec un étonnement profond, malgré mon ignorance de la langue mu-

concert, en se tirant un coup de pistolet dans la bouche. La balle a traversé la tête et ce malheureux n'en est pas mort; il a été transporté à l'hôpital St-Jean dans un état déplorable. On a trouvé sur lui une lettre où il annonçait sa fin prochaine. C'est un amour contrarié qui l'a porté, dit-on, à cet acte de désespoir.

On lit dans le Journal des Flandres : Dans la matinée d'hier, des pêcheurs ont pris un énorme esturgeon dans un bras de l'Escaut, à vingt pas de la porte de Bruxelles. Il a fallu trois hommes pour le transporter au marché.

Mlle. Pauline Garcia s'est fait entendre mardi au théâtre du Gymnase, à Paris. La représentation se donnait au bénéfice de Mme. Volny. M. de Bériot et Mme. Cinti-Damoreau ont embellie cette soirée du concours de leur talent. A ces attractions mabellies venait se joindre le nom de bouffé dans les Vieux Péchés. — Il était aussi difficile de dénombrer les spectateurs que les intraitables applaudissements qui ont salué ces sommités de l'art.

CHEMINS DE FER EN EUROPE.

Voici une revue rapide des différentes lignes de chemins de fer qui existent ou qui se construisent dans les principaux États de l'Europe, l'Angleterre et la Belgique exceptées, avec indication du mode d'exécution. Nous exceptons de cette revue la Belgique, l'Angleterre et les États-Unis parce que les chemins de fer que ces États renferment, et les moyens qui ont servi à leur établissement sont généralement connus.

L'Autriche possède un chemin de fer entièrement achevé, d'environ cinquante lieues de long, qui s'étend dans l'Autriche supérieure, des salines de Gmunden-par-Lintz jusqu'à Budweis, en Bohême; en ce point, il vient toucher la Moldavie et se joindre à la navigation établie vers Prague. Le chemin de Vienne à Bochnia, par Brünn, est très avancé, et on y déploie la plus grande activité. Cette ligne, d'une longueur, de 120 lieues, sera surtout une ressource importante pour le commerce de Cracovie, de Crodry et de la Galicie. Le chemin de Milan à Venise par Brescia, Montone, Vérone, Vicence et Padoue, a 80 lieues de long; on y travaille depuis un an; il est même question de le prolonger jusqu'à Côme, pour lier, de cette manière, l'Italie à la Suisse. Enfin, une concession a été accordée pour la ligne de Vienne à Raab, point de contact de la navigation à vapeur sur le Danube. Indépendamment de ces lignes, qui présentent ensemble un développement de 500 lieues, et qui seront dans un délai très court en pleine activité, plusieurs autres chemins ont été projetés; ce sont ceux de Vienne à Trieste, et de Gmunden à Trieste, qui mettraient la monarchie autrichienne en communication directe avec l'Adriatique et avec la navigation établie entre Trieste et le Levant.

De nombreux projets existent en Allemagne, et quelques-uns de ces projets ont déjà reçu un commencement d'exécution. Dans le nord on établira des lignes: 1° De Hanovre et de Brunswick à Harburg sur l'Elbe; 2. De Hanovre à Brême sur Lwewer, 3° De Brunswick vers le Hartz, en évitant le territoire prussien; 4° De Linbourg vers l'Elbe dans la direction de Boizenbourg. Dans l'Ouest, une ligne de 25 lieues joindra Cologne et Anvers; une autre le Rhin et le Weser, et une troisième de sept à huit lieues de long, Dusseldorf et Eberfeld. Cependant les principaux projets de l'Ouest de l'Allemagne pivotent autour de Francfort. Le chemin de Fulda à Cassel est commencé et s'étend vers les villes anstatiennes; celui de Francfort à Mayence vient joindre la ligne commencée entre Darmstadt et Mannheim. Le projet d'une communication de Mannheim à Bâle est adopté. Deux sociétés se sont formées pour la construction du chemin de Heilbrun, par Stuttgart et Ulm, jusqu'au lac de Constance.

Dans le sud de l'Allemagne, le gouvernement bavarois a choisi Augsburg pour centre d'un système. Des rayons se dirigeront vers le lac de Constance, vers Bamberg jusqu'au canal de Louis, pour se lier ensuite au réseau saxon. Le chemin de Nuremberg à Furth est en pleine activité depuis 1855.

Dans l'est, le royaume de Saxe qui n'a guère que mille lieues carrées de surface, ne tardera pas à voir un réseau complet de chemins de fer dont Dresde sera le point central. La ligne entre cette capitale et Leipzig, ainsi qu'un embranchement vers Meissen sur l'Elbe, sont déjà fréquentes. L'expropriation pour la ligne de Dresde aux frontières de Silésie, de celle de Leipzig à la frontière de Bavière, de celle de Chemnitz à Riesa sur l'Elbe est achevée, et on s'occupe en ce moment de la construction de ces différentes lignes.

Dans le royaume de Prusse on fait des lignes de Berlin à Hambourg et à Magdebourg; la voie de Berlin à Potsdam qui va joindre la ligne de Dresde à Leipzig, ainsi que celle de Berlin à Stettin et de Magdebourg à Leipzig, sont en cours de construction. Dans la Silésie prussienne, deux sociétés se sont formées pour l'établissement des lignes de Breslau à Fribourg et de Breslau à la frontière autrichienne. La première de ces lignes a quinze lieues de long, la seconde n'en a pas moins de soixante

et viendra se mettre en communication avec le chemin de fer de Ferdinand sur le territoire autrichien, chemin qui est à peu près terminé.

En Hollande, la ligne d'Amsterdam à Harlem est poussée avec une grande activité. Deux autres chemins sont encore projetés: l'un de Rotterdam à Kembochure du Rhin, et l'autre qui ne serait que le prolongement de celui de Harlem, viendrait toucher à la frontière prussienne. Le dernier traité de navigation et de commerce entre la Prusse et la Hollande (5 juin 1837) fait une mention spéciale de cette ligne par laquelle on avait déjà réalisé à l'époque citée environ 28 millions de francs.

La Russie fera construire, outre les chemins de Zarskoe-Selo et de Peterhof, un autre qui s'étendra de Moscon à la Baltique sur une longueur de 215 lieues environ. Les études pour cette ligne se poursuivent avec la plus grande activité, et on en est déjà à combiner un service et des appareils pour dégager les rails de la neige pendant l'hiver.

En Sardaigne, le chemin de Turin à Gènes, qui deviendra si important pour le commerce de la Suisse et de la Savoie, est autorisé depuis longtemps par le gouvernement sarde, et on y travaille depuis environ un an.

On voit que l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse sont comparativement beaucoup plus avancées sous le rapport des chemins de fer que la France. Le moment n'est peut-être pas éloigné où on franchira la distance entre la Baltique et Venise sur des chemins de fer et où on ira de Bâle à Amsterdam en 24 heures. Les projets que nous venons d'énumérer sont tous sérieux; tous ont reçu la sanction législative ou royale, et presque tous aussi se réalisent en ce moment par les efforts réunis des gouvernements et des populations.

Le mode financier appliqué à ces différentes constructions, n'est pas absolument le même partout. En Russie, les entrepreneurs prennent possession des terrains même avant l'expropriation en déposant le prix approximatif de la propriété dont ils s'emparent. Les fers et les appareils locomotifs entrent en franchise, et aucun tarif n'est fixé par l'autorité pour le transport des voyageurs et des marchandises. Pendant dix ans nul ne peut construire un chemin dans la direction d'une ligne déjà existante, et pendant cette période les entrepreneurs sont dispensés de toute espèce d'impôt, de toute espèce d'indemnité même envers l'administration des postes.

En Prusse comme en Russie, l'industrie particulière est chargée de construire les chemins de fer. Un décret récent (26 novembre 1858) règle les différentes conditions qui se rattachent à ces entreprises. Les sociétés sont obligées de soumettre des comptes annuels au gouvernement, et des que les bénéfices d'un chemin dépassent dix pour cent, les tarifs éprouvent une réduction. Les actions peuvent être au porteur; mais elles ne sont délivrées et négociables qu'après le paiement intégral de tous les termes. Les chemins de fer seront chargés du transport des dépêches à de certaines conditions et ils seront grevés d'un impôt en rapport avec l'importance de leurs produits. Cependant cet impôt ne pourra être établi qu'après trois années de circulation et dans le cas seulement où il serait démontré que les produits sont assez élevés pour permettre ce prélèvement.

En Autriche, les concessions se sont faites pour cinquante ans sans fixation de tarifs. En Bavière, on a exigé des compagnies que les constructions pour tout le royaume fussent uniformes, même dimension et même écartement des rails pour tous les chemins de fer. Partout les actionnaires sont obligés de verser au moins dix pour cent sur les actions souscrites et de donner des garanties pour le reste. La révision des tarifs par le gouvernement aura lieu tous les trois ans.

Pour le chemin de Naples à Nocera et à Castellamare, les entrepreneurs ont été obligés de fournir un cautionnement en argent, et dans le cas où la ligne ne serait point convenablement entretenue, le gouvernement se chargerait de cet entretien en prélevant les dépenses qui en résulteraient sur les produits.

En France, pays constitutionnel par excellence, on a bien autre chose à faire qu'à s'occuper de chemins de fer. On fait des coalitions et des ministères; on discute sur le centre droit et le centre gauche, sur la différence qui existe entre régner et gouverner et on se garde bien de laisser à un ministre le temps de mûrir un projet, parce qu'il faut que chacun soit ministre à son tour.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 31 MARS 1859.

Naissances, 2 garçons, 4 filles. Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 5 femmes, savoir: G. Claire, âgé de 46 ans, forgeron, faubourg Ste-Walburge, veuf en 2e. noces de M.-E. Legrand.—E. Franquin, âgé de 56 ans, boucher, en Pêcheur-rue, époux de T. Pirard.—M. Marnette, âgée de 85 ans, sans profession, rue Sous-Leau, épouse en 2e. noces de N. Dextriche.—M.-J. Lontin, âgée de 72 ans, sans profession, rue de la Syène, veuve de H. Dubois.—M.-J.-A.-S. Vaustr, fondatrice du pensionnat des Urbanistes, âgée de 41 ans, quai d'Avroy.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 1er avril, la dernière représentation du SONNEUR DE ST-PAUL, drame en un acte, précédé d'UN PROLOGUE. M. ET Mme GALOCHARD, vaudeville.

rose, avec la même profusion de diamans et de perles. Elle avait à ses côtés, sur un tapis, un charmant enfant, Ali-Bey, qui est son fils, et qui ne ressemble pas mal à un poussah égyptien. Plein d'esprit et de gentillesse, ce petit garçon, malgré la difficulté où nous étions de nous faire entendre mutuellement, me divertit beaucoup par sa pantomime expressive; elle remplaçait très bien pour moi l'idiome turc. Sa mère, voyant combien il m'avait plu, se prit d'une belle amitié pour moi, et détachant une guitare du plafond, me chanta une romance de Balil, le compositeur chéri des femmes de Londres, sur un air composé par ce musicien pour l'infortunée madame Crescini, morte dernièrement à Riga, comme elle revenait de Pétersbourg. La romance de Balil est faite pour un contrat, et la troisième épouse du pacha Lélia, avait précisément ce genre de voix, qui s'accordait avec les tresses brunes de sa chevelure et les tons ambrés de son cou.

Toutes ses parties devinrent successivement l'objet d'un examen rapide, mais attentif; le cercle était connaissance. Ce qui excita au plus haut degré la surprise et les cris de joie des femmes du harem, le croirait-on? ce furent mes gants. Aucune d'elles ne parvint à les mettre, non point que leurs doigts fussent trop grands, mais leur gaucherie était extrême, et leurs mains n'avaient pas la forme ou le pli qui convient pour subir à volonté l'étrait empiècement d'une peau cousue. Le petit Ali-Bey fut le seul qui réussit à fourrer sa main dans un gant, qui fut impitoyablement rompu; mais je lui pardonnai ce tort en faveur des cachemires que sa mère me força d'accepter, et que j'eus la faiblesse de prendre. Il fallut enfin se séparer; les salams recommencèrent de part et d'autre; les baisers ne manquèrent pas, et le Karalte en eut sa part. Pour un homme qui lisait le Talmud, je le trouvais bien familier avec les femmes du harem; il est vrai qu'il était médecin de la maison.

Ce qu'il y eut de plus curieux dans la cérémonie des adieux, ce furent les doléances et les mines du vieux eunuque noir, qui batifolait avec les dames comme un don Juan de la côte d'Afrique. Tout le monde se mit aux fenêtres pour voir le steamer fuir avec majesté sur les flots du Danube. Cocila fut la

Jeu 4 avril, au bénéfice de M. Paul Canut, la première représentation de LEONCE, drame-vaudeville en trois actes.

Incessamment FRA-DIAVOLO, opéra en trois actes. — M. Auguste Sansé remplira le rôle du marquis.

ANNONCES.

L'EPOUSE JANNE-JANSSEN,

A l'honneur d'informer les dames de son RETOUR DE PARIS. Elle a TRANSFÉRÉ SA FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE au PASSAGE LEMONNIER, n. 52. où elle a établi un MAGASIN de MODES et NOUVEAUTÉS, qui sera OUVERT JEUDI 4 courant.

On s'y occupera comme par le passé du lavage des Chapeaux de Paille et des réparations nécessaires, au prix les plus modérés. 585

MAGASIN DE Soieries et d'Indiennes, RUE DE LA RÉGENCE, N. 4.

M^{lles} NALINNE, sœurs, viennent d'acheter à Paris une partie de CINQ CENTS Robes de Mousseline-Laine, pure Laine première qualité à 1 fr. 50 et fr. 175 l'aune, ainsi qu'un GRAND ASSORTIMENT de Soieries en tout genre à très-bas prix. Leur magasin est également bien fourni en nouveautés parues pour la saison. 584

M^{me} GILLON-NOSSANT, RUE PONT-D'ISLE, N° 52.

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de PARIS un BEL ASSORTIMENT de MOUSSELINE-LAINE et D'INDIENNE qu'elle peut offrir à des prix très-avantageux; elle recevra tous les mois ce qui paraîtra de nouveaux en ce genre. 566

FAILLITE de la dame E. SOMMER, MAGASIN, PLACE VERTE, A LIEGE, N. 780.

LUNDI 8 avril 1859, et jours suivans, à 2 heures de relevée, les syndics provisoires à la faillite de la dame E. SOMMER, feront procéder au magasin de la faillite. Place Verte, à Liège, n. 780, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES DES MARCHANDISES

de ladite faillite, consistant notamment en schals, foulards, cachemirs, satins, crêpe de Chine, tartans, cabyles, etc. Bois, bonnets, gilets, mitaines, caleçons, jupons et quantité d'autres articles de bonneterie en laine ou coton, etc. Toiles, cotons, basins, mérinos, mousselines, mousselines-laines, guingan, cotonnette, coteline, napolitaine, jaconat, calicot, flanelle, percale, schirting, etc. Fichus, écharpes, cravattes, mantilles, voiles, gilets en soie, étoffes de soie et satins brochés, crêpes peluches, poulx de soie, levantine mousseline, gros de Naples, satin et velours, et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long. 532

A LOUER POUR EN JOUIR PRESTEMENT, UNE MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie, jardin entouré de murailles, bosquet et autres dépendances, située à SAIVE, à une demi lieue de la station du chemin de fer à Waremmé. S'adresser, pour obtenir tous renseignements, à Maître JAMOULLE, notaire à Faime, commune de Celles. 509

sulmane, que la dame turque fourrait par-ci par-là des mots anglais et des locutions parisiennes avec une aisance grammaticale que je ne m'attendais pas à trouver sur les bords ottomans du Danube. Mme. Lampugnani, voyant mon incertitude, se hâta de m'apprendre que l'idiotie de Mahomet avait gagné depuis quinze ans toutes les paroles, tous les substantifs intrus qui frappaient mes oreilles, et que Shirin, en les employant, montrait l'extrême nationalité de son style.

Cette étrange façon de parler turc me rappelle un quiproquo de même nature qui m'arriva en Allemagne dès les premiers temps de mon séjour à Vienne. Je dis un jour à un domestique de l'hôtel où j'étais logée, en allemand, de m'apporter mon regenschirm. Voyant qu'il était embarrassé parcequ'il ne me comprenait pas, je crus m'être servi d'un mot impropre, et je lui montrai du doigt l'objet que je voulais avoir.

Ah! s'écria l'Autrichien, maintenant j'entends fort bien ce que veut madame; cela s'appelle en allemand un parapluie.

Pour en revenir à la favorite, à la touchante Circassienne, voyant que le chibouk me répugnait trop, elle me fit servir du café dans un bol d'argent, recouvert, selon l'usage, d'un superbe cachemire. Soit que ses humeurs noires eussent été dissipées par le moka, soit qu'elle voulût, sur la fin de la visite, redoubler de prévenances et de caresses, Schirin devint d'une familiarité fort douce. C'est alors que je m'aperçus que sa toilette, pour être moins splendide, n'était pas moins riche que le costume de Zulickha; elle avait réellement sur son corps un trésor en diamans; un collier de trois rangs de perles fines entourait son cou de neige, et plusieurs chaînes de Perse, d'une grande valeur, lui ceignaient la taille; ses doigts de pieds étaient comme ceux de la main, teints de vermillons; des bagues brillantes relevaient l'éclat de sa peau, et enfin un camée antique, précieux travail pour un amateur de médailles et de sculptures, retenait sur la gorge les plis de sa robe avec la précision classique d'une toge latine.

La troisième épouse de Hussain, ne touchait pas du piano, elle faisait de la tapisserie. Son costume, des pieds à la tête, était entièrement couleur de

dernière qui se laissa voir, et elle agitait encore son écharpe de pourpre, m'envoyant des baisers avec la main, quand les créneaux de la forteresse disparurent à nos yeux.

Je me trouvais seule avec Mme. ampugnani et la Karalte; la scène orientale dans laquelle nous venions de jouer un rôle nous éblouissait toujours de ses rayons. Les prestiges que lord Byron a déployés dans la peinture de sa ravissante Haidée ne nous paraissaient plus un poétique mensonge. Nous nous rappelions tout le charme que les épouses du pacha mettaient dans leur pratique des manières d'Europe, charme qui emprunte à leur gaucherie même les plus magiques séductions. Si les bas-reliefs antiques, comme le prétendait le Karalte fort érudit, offrent dans les bacchantes une parfaite image des nautchs ou hayadères de l'Inde, les dames de l'empire ottoman, avec leur costume moitié français et moitié oriental, avec leur patois mêlé d'italien, d'anglais, de turc, de grec et d'allemand, avec leurs appartemens où se rencontrent à la fois des chaufferettes et des jets d'eau, des pendules et des sabliers, des psychés et des chibouques, ces dames un jour, si la lithographie conserve leurs traits historiques, seront pour la postérité des représentations assez burlesques du progrès ardent des lumières. Il ne faudrait pas croire que leur éducation est complète. Si les épouses de Hussein chantent des cavatines de Rossini et jouent des morceaux de Kalkbrenner, elles ignorent en revanche comment se porte un chapeau de Paris. Attendez, pour les juger, qu'elles mettent des gants.

Mais ce qui fut humiliant pour moi, c'est l'indifférence avec laquelle ces petites maîtresses accueillent les nouvelles qui nous semblent fort importantes au delà du Danube. Je croyais me rendre très-intéressante en décrivant les merveilles du couronnement de la reine Victoria. Quelle fut ma surprise de voir que les houris du pacha ne savaient pas bien de qui je voulais parler! Mais pendant la danse, la duègne, en buvant son café, me demanda d'un air grave, s'il fut vrai que Napoléon était mort à Sainte-Hélène? (Fraser's magazine.)

M^{me} DUPLOUY-PIRARD

RUE DE LA RÉGENCE, N° 8.
A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de la Suisse un beau choix de mousselines brodées ainsi que de très-beaux rideaux qu'elle vend à des prix avantageux. Son MAGASIN est constamment assorti en tapis de table, de pieds, descentes de lit, ornements de rideaux et tout ce qui concerne l'ameublement.
541

A LOUER à des personnes tranquilles, UNE MAISON, composée de 7 pièces, rue des Sœurs-Grises, au prix de 450 francs.
S'adresser même rue, n. 46, de 2 à 4 heures après-midi.
580

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.
On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour calmer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes le plus instruits. PRIX : 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon.
Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvenière, n° 50.

LE 4 AVRIL PROCHAIN,
à dix heures,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, par-devant M. le juge-de-paix des cantons Sud et Ouest, en son bureau rue d'Amay, à Liège,

Belle Maison,

n° 649, sise à Liège, rue St.-Denis, avec cour et bâtiment derrière.
S'adresser à la justice-de-paix ou audit notaire DUSART. 506

LE MERCREDI 5 AVRIL 1859, A 11 HEURES,

M^e DUSART, NOTAIRE A LIÈGE,
VENDRA AUX ENCHÈRES,
En son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON,

Avec jardin, située à Liège, faubourg Hoche-Porte, n° 757.
S'adresser audit notaire. 554

Avis pour surenchérir.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 26 mars 1859, il a été adjugé

DEUX MAISONS DE COMMERCE,

situées à Liège, rue pied du Pont des Arches, l'une portant le n° 956, au prix de 8,000 francs en sus de neuf rentes important annuellement 566 frs. 77 c., et l'autre n° 955 au prix de 9,100 francs.

Et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE. SURENCHÉRIR l'une ou l'autre de ces deux maisons d'un vingtième.
S'adresser audit notaire. 561

A SURENCHÉRIR

D'UN 20me.,
Jusqu'au 22 AVRIL courant à midi, en l'étude de Maître DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège,

Bonne Maison,

Située à Liège, rue Saint-Séverin, n. 719,
avec une écurie, grandes caves, deux cours, puits, pompe, citerne, etc., le tout d'une superficie d'environ 225 mètres.
Adjugée provisoirement au prix de 10,500 francs.

Cette MAISON convient pour y établir toute espèce de magasin.
Il y a toute sécurité et facilité; l'acquéreur peut conserver la majeure partie du prix à intérêt à 4 p. c. 581

VENTE DEFINITIVE

suite de surenchères.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, le MERCREDI 10 AVRIL 1859, à 10 heures, il VENDRA définitivement, devant M. le juge-de-paix des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay,

LES IMMEUBLES

- dont la désignation suit :
- 1^o Une MAISON sise à Liège, rue Potière, n° 784, occupée par M. Joassart, sur la mise à prix de 2920 fr. en sus de 110 fr. 61 c. de rentes.
 - 2^o Une AUTRE avec jardin, faubourg Vignis, occupée par M. Kar, sur la mise à prix de 2560 frs. en sus d'une rente de 24 fr. 51 c.
 - 3^o Une AUTRE rue Hena, en Potière, n° 754, sur la mise à prix de 955 fr.
 - 4^o Une PIÈCE DE TERRE de dix verges grandes, située à la Haute-Marhayé, à Seraing, détenue par le sieur Brissar, sur la mise à prix de 605 fr.
 - 5^o Un BOIS de 4 bonniers 7 verges grandes, situé à Forêt, sur la mise à prix de 1650 fr.
 - 6^o Et une PATURE de 8 hectares 67 ares, en la commune de Magnée, sur la mise à prix de 660 fr. 554

Vente par licitation.

LE VENDREDI 5 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,
LE NOTAIRE MOXHON,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

Par devant M. le juge-de-paix des quartiers sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau rue d'Amay, n. 18.

Premier lot. — UNE MAISON, cour, arrière bâtiment et jardin, situés à Liège, faubourg Hoche-Porte, n. 789, joignant d'un côté à M. Nossent, de l'autre à M. Mousnier, d'un troisième aux enfants Braive, et devant au chemin.

Deuxième lot. — UNE MAISON, avec cour et verger, située à Liège, rue Hors-Château, n. 240, tenant vers la porte Vivegnis, à M. Laurent Dewandre, du côté opposé, à la ruelle du Champion, derrière, au sieur Mottet, et devant, à la rue Hors-Château.

Troisième lot. — UNE MAISON, avec cour et hanson, sise à Liège, rue des Tourneurs, n. 255, joignant d'un côté à M. Etienne Vandenberg, de l'autre à l'huissier Marchal, derrière aux représentants Dauvrain, et devant à la rue.

Quatrième lot. — UNE PETITE MAISON, n. 15, avec jardin, d'environ trois ares, sise à Liège, entre le Quai et le faubourg St.-Léonard, joignant d'un côté à M. Boverie, de l'autre côté à M. Guerette, et d'un d'un troisième à M. Malherbe.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit M^e MOXHON, rue Hors-Château. 282

UNE SERVANTE, munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le premier avril prochain, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n. 22-695. On pourrait y joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures. — S'adresser au bureau du POLITIQUE.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Bassé-Sauvenière. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 26.

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES.

Le SAMEDI 20 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,
Chez le sieur VAESSEN à Visé, il sera vendu publiquement, avec terme de 5 ans pour le paiement du prix,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit,
TOUS SITUÉS A VISÉ, SAVOIR :

MESURE ANCIENNE.		SECTION DE WADRÉE.	
N ^o D'ORDRE.	BON. V. G. V. P.		
1	» 18 »	78 ares 46 cent de terre, au chemin de Berneau, tenant à Desaiève et à Lonhienne.	
2	» 8 10	57 ares 47 cent. de terre, au même endroit, tenant à Lehane et au chemin.	
5	1 15 »	1 hectare 45 ares 84 cent. de prairie, haute Bruyère, tenant aux représentants Piron, Lonhienne, de Rikel et le chemin.	
4	» 12 »	52 ares 51 c. prairie, au même lieu, tenant à Piron ci-devant et au chemin.	
5	» 6 »	26 ares 15 cent. terre, à Brouze, tenant à G. Moureau et à Ruwet.	
6	» 16 »	69 ares 74 cent. idem, là près, tenant à P. Merx et Horion.	
7	1 6 »	15 ares 55 cent. au chemin de Moulard, tenant à Leers, G. Moureau et le chemin.	
8	» 5 »	21 ares 80 c. idem, à Wadrée, tenant à Closset, M ^{lle} Lonhienne et un chemin d'aisance.	
9	» 9 »	39 ares 23 cent. idem, au même lieu, tenant à Fryns et M ^{lle} Lonhienne.	
10	» 7 »	30 ares 51 cent. idem, al Wade, tenant de deux côtés Sartorius et la ruelle del Wade.	
11	» 6 »	26 ares 15 cent idem, au même lieu, du côté de Visé, tenant à M ^{lle} Lonhienne et à ladite ruelle.	
12	1 » »	87 ares 18 cent. id. au même lieu, tenant à M. et Mme. de Rikel.	
15	» 4 »	17 ares 45 c. id. à la Croix de Berneau, tenant à Merx et à des chemins.	
14	» 10 11	45 ares 97 c. id., au chemin de Mons, tenant à G. Moureau et M. Masset.	
15	» 11 »	47 ares 94 c. id., derrière les Temples, tenant à Mme. Damry, Masset et le chemin de Hognée.	
16	» 6 »	20 ares 15 c. id., au même lieu, tenant audit chemin et à Masset.	
17	» 12 »	52 ares 51 c. id., même lieu, tenant à Pierre Merx et un sentier.	
18	» 7 »	50 ares 51 c. id., au chemin de Mons, tenant à des chemins et un sentier.	
19	» 4 »	17 ares 45 cent. id., à Wadrée, tenant à M ^{lle} Lonhienne et un chemin d'aisance.	

Les trois premières pièces sont exploitées par Scaf, la quatrième par Bertholet et le reste par les enfants Lhean.
S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions de cette vente.

FAILLITE

D'ARNOLD HEINDRICHS-SOMMER.

JEUDI ONZE AVRIL 1859 et jours suivants, aux deux heures de l'après-midi, le greffier DEFIZE

VENDRA AUX ENCHÈRES,

au domicile du failli, rue Petite-Tour, N° 61, à Liège,

les Marchandises

provenant de cette faillite, consistant en coton, cotonnette, mérinos, soieries, calico, mousseline, mousseline-laine, schals brochés, idem Tartan et Kabyles, toiles bleues, idem blanches, flanelle de diverses couleurs, bonneterie, napolitaines, gilets et calçons en tricot et flanelle, foulards, mouchoirs de différentes qualités et couleurs, fichus de toute espèce et grandeur, piloux, coutils, étoffe-meubles, gants en soie, idem en coton, et beaucoup d'autres marchandises dont le détail serait trop long.
ARGENT COMPTANT.

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du 27 mars 1859, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics; attendu qu'aux fins de la construction du chemin de fer, il doit être opéré une emprise, 1^o de 9 ares 17 centiares, sur une parcelle de terrain, sise en la commune de Liège, quartier du sud, indiquée et figurée sous le n° 415, section C du plan cadastral, qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2^o d'une maison et autres bâtiments, sis au même lieu, formant la parcelle, indiquée et figurée sous le n. 412, section C dudit plan, lesquels immeubles appartiennent au sieur Joseph DECOU, fils, propriétaire, demeurant à Liège, sur Avroy, assignation a été donnée audit sieur DECOU à comparaître le douze avril prochain, à l'audience du Tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le réquerant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.
Pour extrait conforme : EMONTS, avoué.

BOURSES.

PARIS, LE 29 MARS.

5 p. c.	80 15	Mutualité.	—
4 p. c.	102	Act. Réunies.	—
5 p. c.	109 15	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2645	Dette active.	20 1/2
Ob. de la v. de Par.	1180	Passive.	4 5/8
Emp. belge.	—	Emp. romain.	102
Soc. générale.	—	Naples.	100 50
B. de Belg.	690	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 28 MARS.

5 % consolidés.	92 5/8	Différées.	9
BELGE 1852.	102 1/4	Passives.	4 7/8
Hol. Dette active.	55 5/8	RUSSE.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	79 1/4
Id. 5 p. c.	21	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	20 5/8 20 1/8		

AMSTERDAM, LE 29 MARS.

Dette active.	54 15/16	Espagne. Ardoins.	17 15/16
5 p. c.	100 11/16	D. diff. 1850.	9
Billet de chang.	27 5/16	" " 1855.	—
Synd. d'am.	94 7/8	" " Passive.	4 15/16
" 5 1/2 %	80 1/16	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	180 1/8	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	104 7/8
Prusse L. 1852.	125	" C. c. Hope.	97 5/4
Autriche. Métall.	105	" Ins. gr. liv.	70 1/2
Bresil. Emp.	77 5/8	Pologne. L. 500 H.	118 1/2

ANVERS, LE 30 MARS.

Anvers. Dette act.	404 1/4	Prusse. Em. à Berl.	124
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 mill.	100 1/2	Et. R. Levée 1852.	100 7/8
" de 50 mill.	92	Cert. à A. 1854.	99 1/8
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—	CHANGES.	
Autriche. Métalliq	107 1/4	Amsterd. C. jours	1/4 0/0 p. A
Lots de fl. 100.	—	Id. 2 mois.	—
" fl. 250.	474	Rotterdam. C. jours.	1/4 0/0 p. A
" fl. 500.	818	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500	114	Paris. C. jours.	18 av. P. A
" fl. 1000.	159 5/8	Id. 2 mois.	5/8 1/2 P. A
Bresil. E. L. 1854.	78	Londres. C. jours.	30/9 A
Espagne. Ardoins.	17 5/8	Id. 2 mois.	30/5 1/2 A
Dette passive 1854.	—	Francfort. C. jours	56 1/16 A
" différée.	—	Id. 5 mois.	55 5/8 A
Danemarck. E. Nol.	96	Id. 3 mois.	—
Dito à L.	74	Bruxelles et Gand.	1/4 p. A

BRUXELLES, LE 30 MARS.

Dette active 2 1/2	55 1/2	Brasseries.	—
Emp. Rolskchild.	100 1/2	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92	Mutualité.	107 5/8
Id. de 57 mil.	71 1/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies.	55
Emp. de Paris.	1645	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	125	Houyoux.	—
B. de Belgique.	69	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	101 1/2	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeois	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	102	Holl. Dette active.	—
Levant de Flenu.	—	Lorenten inscr.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq	107
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcou.	95 1/4
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoins.	17 1/4
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verrieres.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	78
L'Espérance.	—	Bome. E. de 1854.	100 5/4

VIENNE, LE 25 MARS.
Métalliques 5 p. c., 106 25/32. — Actions de la Banque.
Imprimerie de J.-B. Noszart, rue du Pot-d'Or, N° 622, 816/2